



Recors auprès du tribunal administratif

Par **cathy**, le **30/10/2012** à **22:30**

Bonjour,

j'ai eu un permis de construire pour 4 apparts destinés à la location ,permis accordé par ma mairie mais il c'est avéré que EDF devait renforcer le réseau électrique et cela à durée 3 ans et demi et n'ai pas encore terminé.Mes appart sont finis depuis mai mais je ne peux pas les louer puisqu'il n'y a pas d'electricité.Donc je paie depuis mai mon prêt plein pot sans aucunes rentrées bien sur...

Je veux donc attaquer ma mairie qui ne devait pas me délivrer ce permis sans accès à l'electricité.Je veux déposer un recours auprès du tribunal administratif pour le remboursement de mes traites depuis 6 mois.

Dois je prendre un avocat et puis je espérer réparation ou pas?

merci